



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 2 août 2022

Révision des arrêtés mouillage et débarquement sur la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin

Le banc d'Arguin a connu ces derniers jours un phénomène d'érosion inhabituel à son extrémité sud. Cette érosion entraîne la réduction, de fait, de la zone de mouillage.

Au regard de cette évolution géomorphologique du banc d'Arguin, les conditions d'accostage et de mouillage ont été adaptées par l'arrêté du Préfet maritime n° 2022/164 du 18 juillet 2022.

La carte qui reprend les différents périmètres définis dans le cadre de ces arrêtés a été mise à jour.

Plus d'information sur <https://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Regles-de-navigation/Regles-sur-le-bassin-d-Arcachon>
ou www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes

Pour la préfecture de la Gironde :

pref-communication@gironde.gouv.fr

Pour la préfecture maritime de l'Atlantique :

communication@premar-atlantique.gouv.fr